

Prénom NOM

Adresse complète de l'expéditeur

Nom

Coordonnées du bailleur

Date

Objet : demande de démarche amiable pour cessation du bruit émis par notre voisin

Madame, Monsieur,

En tant que copropriétaire de notre immeuble, vous pourrez certainement intervenir auprès de votre locataire, M. "X", qui occupe l'appartement n° "-". Nous sommes particulièrement gênés par les bruits importants provenant de son domicile. Ces bruits, qui dépassent largement le seuil de tolérance acceptable de nuisance sonore, consistent notamment en :*(faire une énumération concise et précise des bruits perçus)*.

A ce jour, malgré nos remarques répétées, M. "X" continue à nuire à notre tranquillité sans aucun changement d'attitude de sa part.

En conséquence, nous souhaiterions vous demander de bien vouloir initier une démarche de médiation auprès de M. "X", en lui adressant une lettre lui signifiant qu'il commet une faute en ne respectant:

- ni l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 (modifiée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 10) qui dispose que « *Le locataire est obligé : [...] D'user paisiblement des locaux loués suivant la destination qui leur a été donnée par le contrat de location* » ;
- ni la réglementation sur les bruits de voisinage (article R. 1334-31 du code de la santé publique, qui dispose « *qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé* ».)

Dans votre démarche auprès de M. "X", vous pourriez éventuellement lui rappeler qu'au titre de l'article 1729 du code civil, « *si le preneur n'use pas de la chose louée en bon père de famille [...], celui-ci peut, suivant les circonstances, faire résilier le bail* ».

Enfin, permettez-nous de vous rappeler que, au titre de l'article 6-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 (modifiée par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007), « *après mise en demeure dûment motivée, les propriétaires des locaux à usage d'habitation doivent, sauf motif légitime, utiliser les droits dont ils disposent en propre afin de faire cesser les troubles de voisinage causés à des tiers par les personnes qui occupent ces locaux* ».

Vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur (ou Madame), l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à , le ...

Signature